

Règlement d'utilisation de la salle de Lattre de Tassigny

Le présent document s'impose à l'ensemble des usagers de la salle de Lattre de Tassigny : associations et familles de SAINT DENIS LA CHEVASSE, dès lors que la commune leur aura confié cet équipement.



Famille, Association :

Nom- Prénom du responsable de la location :

Adresse :

Tél. :

Type de manifestation :

Date de la manifestation : **Heures :** de h..... à

Tarifs :

- Pour les associations Dyonisiennes, la salle est mise à disposition **gratuitement**. Une caution de 35 euros est demandée pour le ménage et sera restituée à l'issue de l'utilisation de la salle sous réserve que les locaux restitués soient propres.
- Pour les utilisations privées, le tarif est de 41,40 euros.

Contrat

Toute mise à disposition fera l'objet d'un écrit de la Mairie indiquant le titulaire de la réservation, qui sera bien l'utilisateur principal et par conséquent le responsable.

Les clés

Les clés seront **remises au responsable de la réservation à la Mairie**.

Consignes d'utilisation

Le réservataire de la salle s'engage à respecter les consignes ci-dessous :

- **De veiller à laisser les lieux propres (prévoir les produits d'entretien qui sont à la charge de l'utilisateur) ;**
- **En raison de la proximité des habitations, nous vous prions de libérer les lieux pour 23 heures maximum ;**
- **Sono et barbecue : Interdits**
- **Nettoyage de la cour : mégots de cigarette, papiers etc...**

Autorisation et contrôle

Le Maire ou son représentant a en tout temps accès aux locaux concédés.

L'autorisation d'utilisation de la salle n'est valable que pour celui qui l'a reçue. Il ne peut la transmettre ou la donner.

En signant le contrat de réservation auquel est annexé le présent règlement, le titulaire de l'autorisation s'engage à respecter ce qui précède.

Vu, le responsable de la réservation

M.....

A St Denis La Chevasse, le __/__/____

Vu, le Maire,



Signatures :

Jean-Yves AUNEAU